



Paris le 19 septembre 2007

Communiqué de presse

Le médecin généraliste est un acteur de soins, de prévention et de santé publique

Notre système de santé s'organise pour porter une plus grande attention aux personnes atteintes de maladies chroniques de plus en plus nombreuses. Face à ce défi et à l'augmentation de l'espérance de vie, structurer les activités de prévention longtemps oubliées, devient une nécessité tant pour la santé de nos concitoyens que pour l'optimisation des dépenses de santé.

Le médecin généraliste devenu médecin traitant est considéré comme un acteur-clé au cœur du dispositif de santé. Ses missions recouvrent les soins, la prévention et la coordination. Dans les faits, on observe de plus en plus son court-circuitage considérant, sans doute, que les conditions d'exercice actuelles des médecins libéraux ne sont pas adaptées à la prise en charge des maladies chroniques, ni à certaines activités de prévention. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il convient aujourd'hui de faire évoluer le système. A l'occasion de son séminaire du 21 septembre, la Société française de santé publique fait, à nouveau, le point sur les activités de prévention des médecins généralistes.

Les médecins traitants ont une connaissance inégalable de leurs patients et des facteurs de risque pour leur santé. Ils ont de multiples occasions d'effectuer des actes de prévention : au moment des visites systématiques de la petite enfance, des vaccinations, au décours des demandes de certificat, de contraception, d'une demande d'un sevrage tabagique, d'une consultation classique où il délivre de l'information, propose un dépistage, lors de la formalisation d'un plan de soins dans un souci de réduire les complications d'une pathologie chronique... Toutefois, si la logique individuelle a, en matière de prévention, toute sa place, il convient également de se placer dans une perspective collective. Le médecin traitant peut être le lien entre l'individuel et le collectif, par la conjonction de sa pratique du colloque singulier et sa connaissance du territoire de santé dans lequel il exerce.

Cette vision collective se cristallise aujourd'hui à travers l'organisation de réseaux de santé et l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). Les EPP, par exemple, permettent à un médecin traitant d'apprécier au sein de sa patientèle les écarts entre les recommandations de pratiques cliniques et sa propre pratique clinique, d'apprécier la part de ceux qui se sont faits dépister conformément aux recommandations, la couverture vaccinale des enfants... Il peut, également, s'interroger sur l'efficacité de ses stratégies de soins afin de pouvoir renforcer ses messages sur l'observance médicamenteuse mais aussi sur l'intérêt des traitements non médicamenteux.

De nouvelles activités de prévention se développent dans le champ de la médecine générale : comme l'éducation thérapeutique du patient et la coordination des soins et de l'accompagnement social. Elles nous incitent à une réflexion sur le rôle et la place du médecin traitant amené à travailler de manière étroite avec d'autres professionnels. Il convient dorénavant de favoriser la convergence entre le médical et le social dans un objectif de stratégie de prévention globale intégrant à la fois les soins, mais aussi les aides financières, les aides à domicile, l'adaptation du logement...

En réalité, toutes ces activités relèvent de la santé publique. Si la santé publique est une discipline médicale, elle est aussi un savoir-faire accessible à tous qui contribue à l'amélioration de l'état de santé de la population. Elle associe un regard sur la patientèle, dans une approche double : individuelle mais aussi populationnelle. Elle propose d'évaluer la pratique et l'efficacité des stratégies développées. Elle permet au médecin traitant de s'inscrire dans des démarches d'amélioration des soins et de promotion des activités de prévention. La formalisation de ces activités devient nécessaire, leur rémunération ne peut être que forfaitaire. Il faudra bien un jour proposer aux médecins traitants un mandat de santé publique sur les bases d'un cahier des charges bien défini.

Contact

Société française de santé publique
☎ : 03.83.44.39.17 - Fax : 03.83.44.37.76
Email : accueil@sfsp.info